

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 juin 2021</b>	<b>N° 2021-333</b>

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF  
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX  
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35  
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15  
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15  
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 juin 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2021-333</b>

---

**Subventions 2021 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adopté par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018, et exceptionnellement reconduits à l'identique pour 2021 par délibération n°2020/0553 du 18 décembre 2020.

Par délibération 2020/0565 en date du 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 372 700 € à 11 manifestations.

Par délibération 2021/282 en date du 21 mai 2021, Bordeaux Métropole a attribué 425 500 € à 10 manifestations.

Bordeaux Métropole est cette fois sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 2 manifestations, à hauteur de 75 000 € :

- Vibrations urbaines (Ville de Pessac),
- Festival international du film d'histoire (Ville de Pessac).

Consciente de l'impact considérable de la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux organisateurs et collectivités du territoire, que les programmations des manifestations 2021 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales et préfectorales, voire annulées.

Le budget de la présente délibération est constitué par les opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
<p><b>&gt; VIBRATIONS URBAINES</b></p> <p><b>Ville de Pessac</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C043180114</p> <p>Demande n°2021-00447 en date du 2 mars 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival des Vibrations urbaines est un événement pluridisciplinaire autour des cultures urbaines qui mettra en lumière ces disciplines du 6 au 11 juillet 2021, au travers de compétitions sportives, amateurs et professionnelles. L'occasion de découvrir également des expositions, « battle » de danse, concerts et ateliers pédagogiques.</p> <p>24<sup>ème</sup> Cette année se déroulera la 24<sup>ème</sup> édition de ce festival.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation depuis 2015, au titre du Codev3. Au Codev4, elle est soutenue depuis 2018 à hauteur de 25 000 €. Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 401 000 €.</p>	<p><b>25 000</b></p>	<p><b>401 000</b></p>
<p><b>&gt; FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE</b></p> <p><b>Association Festival du film d'histoire</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C043180113</p> <p>Demande n°2021-00462 en date du 11 mars 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 1990, le festival du film d'histoire propose de marier Histoire, cinéma et audiovisuel pour une meilleure compréhension de notre présent. Autour du thème de l'année, le Festival international du film d'histoire propose une programmation foisonnante, une quarantaine de débats et rencontres avec des invités de renom ainsi qu'une sélection cinématographique de plus d'une centaine de films : œuvres de patrimoine, classiques, films rares ou inédits, avant-premières, fictions et documentaires. Le festival se déroulera sur 8 jours, au mois de novembre 2021.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation depuis 2014. Depuis 2018, elle la soutient à hauteur de 50 000€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 542 716 €.</p>	<p><b>50 000</b></p>	<p><b>542 716</b></p>

<p><b>Nombre d'opérateurs :</b></p> <p><b>2</b></p>	<p><b><u>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</u></b></p> <p><b>75 000 €</b></p>
---	---

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**VU** la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de co-développements 2018-2020,

**VU** la délibération n°2020/0553 du 18 décembre 2020 relative à la reconduction exceptionnelle en 2021 du soutien aux manifestations culturelles inscrites aux contrats de co-développements 2018-2020,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** les dossiers déposés par les opérateurs,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent de la catégorie « événement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de co-développement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, articles 65748 et 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUIN 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JUIN 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH